

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 3 avril 2024

Date de convocation : 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président, hormis pour la délibération 07 sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN.

Présents :

LES HERBIERS : Christophe HOGARD sauf à la délibération n° 07 – Luc SOULARD – Angélique RICHARD – Magali LOISEAU – Odile PINEAU sauf à la délibération n°52 - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU jusqu'à la délibération n° 08

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY – Philippe ALBERT

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN sauf aux délibérations n° 01, 02 et 52 - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER sauf aux délibérations n°08 et 09

Nombre de conseillers en exercice : 37

36 aux délibérations n° 01, 02, 07

35 à la délibération n°52

Nombre de conseillers présents : 29 de la délibération 01 à 02 – 30 de la délibération n° 03 à la délibération n° 06 – 29 à la délibération n° 07 et 08 – 28 à la délibération n° 09 – 29 de la délibération n° 10 à la délibération n° 51 – 27 à la délibération 52 – 29 de la délibération n° 53 à la délibération n° 54

Nombre de conseillers votants : 35 de la délibération n° 01 à la délibération n° 02 – 36 de la délibération n°03 à la délibération n°06 – 35 à la délibération n° 07 et à la délibération n° 08 – 34 à la délibération 09 – 35 de la délibération n°10 à la délibération n° 51 – 33 à la délibération n° 52 – 35 de la délibération n° 53 à la délibération n° 54

Pouvoirs :

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Estelle SIAUDEAU avait donné pouvoir à Magali LOISEAU

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Hélène POINGT-GASKA avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Jean-Louis LAUNAY

Pascal LALLEMAND avait donné pouvoir à Roseline PHLIPART

Excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Angélique RICHARD



• **42. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE POUR LA MISE À DISPOSITION DE DONNÉES ISSUES DU GUIDE DES PRODUCTEURS LOCAUX EN VENTE DIRECTE DU PAYS DES HERBIERS -**

Rapporteur : Roseline PHILIPART

Le Département de la Vendée, dans le cadre de la promotion du développement d'une alimentation de proximité, souhaite donner une meilleure visibilité aux producteurs en vente directe en réalisant une carte numérique dédiée qui sera disponible sur son site internet.

La Communauté de communes du Pays des Herbiers qui déploie son Projet Alimentaire Territorial a déjà notamment édité en avril 2023 son Guide des Producteurs Locaux en vente directe.

La présente convention prévoit ainsi la mise à disposition au Département de la Vendée des données concernant les producteurs référencés dans le guide des producteurs locaux. Les deux parties s'engagent à traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait / font l'objet de la présente convention, à garantir la confidentialité des données à caractère personnel.

Pour la Communauté de communes du Pays des Herbiers, la mise à disposition de ces données possède de multiples intérêts. En effet, elle permet une mise en valeur de ses producteurs et de leurs savoir-faire à l'échelle départementale, elle permet de contribuer à l'animation du réseau départemental conduit par le Département de la Vendée et elle encourage une meilleure connaissance de l'offre locale à destination des habitants de la Vendée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 12 avril 200 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le projet de convention de partenariat établi au sujet de la mise à disposition de données issues du Guide des Producteurs Locaux en vente directe, ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable / Environnement du 21 mars 2024,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 27 mars 2024,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le projet de convention ci-annexé entre la Communauté de communes du Pays des Herbiers et le Département de la Vendée,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer cette convention.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

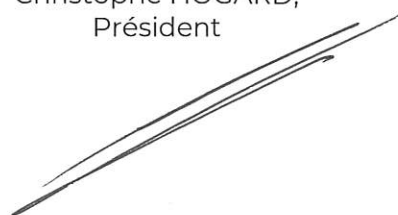
Angélique RICHARD,
Secrétaire de séance



09 AVR. 2024

09 AVR. 2024

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le :

